



Sylvain
Dumoulin
Président

L'adage dit que l'optimiste voit le verre d'eau à moitié plein tandis que le pessimiste, toujours à moitié vide.

Il est ainsi possible de voir cette année 2021, comme un verre à moitié

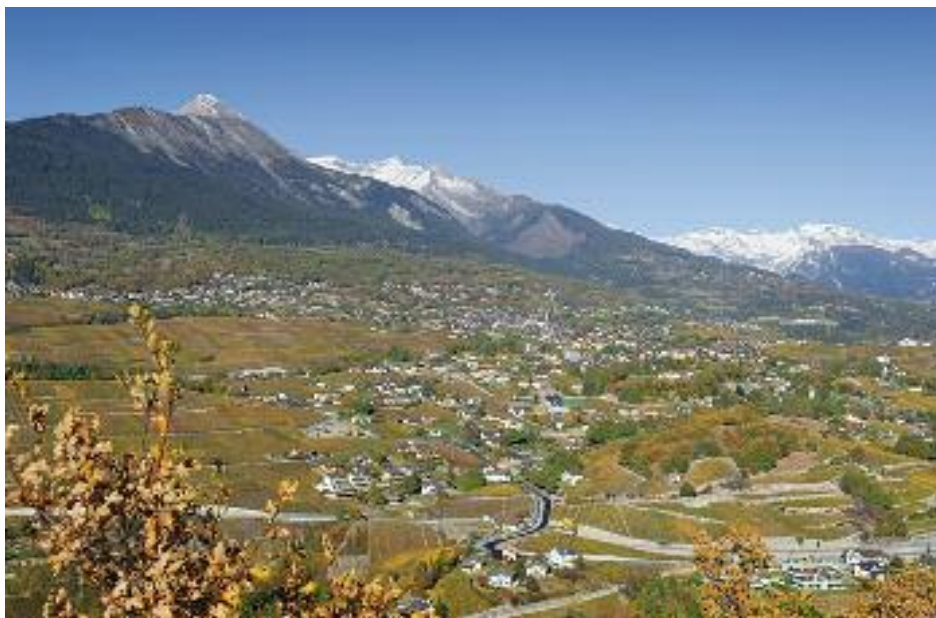
vide, comme la continuité de l'année 2020 marquée par la crise du COVID-19, comme la suite de restrictions, de fermetures qui ont des conséquences économiques compliquées pour nos commerçants et nos restaurateurs, comme la privation de libertés fondamentales et l'obligation de porter un masque, comme la vie avec l'absence de manifestations et de rencontres, comme la vie avec des gestes barrières. Les sujets de l'assemblée primaire pourraient être vus comme peu intéressants dans le contexte

actuel, qu'il ne sert à rien d'y assister et que des dépenses supplémentaires seront présentées. Finalement, le conseil municipal, malgré un nouvelle équipe, pense à ses propres projets et que la population n'est pas forcément son principal souci.

Il est aussi possible de voir 2021 autrement, comme un verre à moitié plein, avec un regard optimiste qui croit à une évolution positive de la situation, que la crise du COVID avec la vaccination va s'estomper pour un retour à une vie presque normale. Se dire que la situation économique va reprendre et que ceux qui ont souffert durant la crise pourront se reconstruire, créer de nouveaux projets. Imaginer que nos traditions et notre vie locale, mises entre parenthèse durant cette période, reprendront vie avec encore plus de passion et d'entrain qu'avant.

Se dire également qu'ils ont de la chance de vivre dans un commune où la situation économique reste excellente et que les dépenses supplémentaires qui doivent être engagées sur certains projets sont réfléchies et participeront à un futur meilleur à Savièse. Se dire que l'assemblée primaire est un moment important de démocratie auquel il est essentiel de participer pour s'informer sur la vie de la communauté plutôt que de la découvrir au travers des commentaires sur les réseaux sociaux. Finalement, se dire aussi que le nouveau conseil municipal est dynamique, jeune et motivé et qu'il s'engage pour que Savièse demeure une commune dont on peut être fier et où il fait bon vivre.

Je ne sais pas pour vous, mais je suis un éternel optimiste.



- 2 1 naissance = 1 arbre
- 3 Stationnement
- 4 St-Germain Centre
- 6 Comptes 2020 de la Municipalité
- 9 Comptes 2020 de la Bourgeoisie
- 10 Commune en santé
- 11 Service de la sécurité
- 12 Chauffage à distance
- 13 Inhumations plus autorisées
- 13 Nouveau bourgeois
- 15 L'animation socioculturelle
- 16 Convocations assemblées

1 naissance = 1 arbre



Sylvain
Dumoulin
Président

Les arbres ont de multiples facultés comme de

- Stocker le CO2 et ainsi purifier l'air que nous respirons;
- Produire de l'oxygène (un grand arbre peut produire en un jour de l'oxygène pour 4 personnes);
- Diminuer la pollution d'un espace;
- Produire de l'humidité nécessaire pour rendre des terres arides cultivables;
- Protéger contre les fortes chaleurs et créer de l'ombre;
- Retenir l'eau de pluie pour empêcher qu'elle ruisselle directement sur le sol;
- Fournir un abri pour les animaux et permettre à la faune de s'y développer;
- Abriter des insectes pollinisateurs;
- Contribuer au bien-être psychologique des êtres humains.

Dans l'esprit de développement durable de la commune et afin de faire profiter sa population actuelle et future des bien-

faits des arbres, le Conseil municipal a lancé un programme s'inscrivant dans la durée intitulé «1 naissance = 1 arbre». Avec cette action, la Commune a comme objectif de planter chaque année sur son territoire autant d'arbres qu'il y a eu de naissances au sein de sa communauté.

Le fonctionnement est simple: les parents d'un enfant né durant l'année font la demande auprès de l'administration et un arbre d'une hauteur

de 1 m environ leur est livré afin qu'ils puissent le planter sur leur propriété.

La livraison interviendra à la période la plus adaptée à la plantation en fonction de l'essence choisie (indigène uniquement). La Municipalité remettra aux parents un petit guide de plantation, un sac de terre, un sac de compost et un tuteur.

Les parents effectuent eux-mêmes la plantation de l'arbre ou de l'arbuste sur leur terrain dans le respect du règlement des constructions.



Une naissance - Un arbre

Les arbres qui ne peuvent être plantés sur des propriétés de parents ou qui ne sont pas réclamés seront plantés dans des endroits jugés appropriés par la Municipalité, principalement dans des espaces publics. Cette action débute rétroactivement au 1er janvier 2021.

Chaque année écoulée, la Municipalité organisera la plantation d'un arbre en l'honneur des naissances de l'année et la remise d'un certificat au prénom de l'enfant aux heureux parents.

Acomptes d'impôt 2021

Les contribuables saviésans auront certainement constaté lors de la réception des bordereaux pour la perception des impôts 2021 que ceux-ci étaient moins élevés que d'accoutumée. En effet, au moment d'estimer globalement les montants d'impôts dus par les contribuables, il y avait de nombreuses inconnues quant aux conséquences économiques du COVID-19 pour l'année 2021, quant à la durée des confinements ou de la fermeture de certains de nos commerces ou quant à la situation des ménages saviésans notamment :

>combien perçoivent des RHT

>combien se retrouvent sans revenu

Face à ces inconnues, le montant d'impôt global par contribuable a été estimé, puis s'est vu baisser de 20% pour obtenir une estimation prudente pour 2021. Cette baisse ne concerne toutefois

pas les rentiers et les entreprises. A la lumière des comptes communaux 2020 qui sont bons, de la situation qui tend vers un retour à la normal, accompagnés de signes d'une reprise économique, il semblerait que cette estimation ait été trop prudente.

Il est donc important que chaque contribuable soit conscient que si son revenu n'a pas ou peu changé en 2021, il doit prévoir que lors de la taxation définitive le montant de 20% manquant lui sera réclamé. Il est donc encore possible de corriger cette situation en augmentant le montant des tranches d'impôt de 20% jusqu'à la fin de l'année.

L'administration communale s'excuse de ce désagrément que cela pourrait causer pour certains et se tient à disposition des contribuables qui auraient des questions à ce sujet.

Mathias Reynard



Le Conseil municipal présente, au nom de toute la population saviésanne, toutes ses félicitations à notre nouveau Conseiller d'Etat Mathias Reynard et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions et responsabilités à la tête du département en charge de la santé, des

affaires sociales et de la culture.

La population saviésanne aura le plaisir de recevoir et de féliciter comme il se doit le deuxième conseiller d'Etat de son histoire (après Oskar Freysinger) lors d'une réception qui sera organisée en son honneur, à la fin de l'été, lorsque, espérons-le, les conditions sanitaires le permettront à nouveau.

Stationnement à St-Germain



Sylvain
Dumoulin
Président

D'ici la fin de l'été, le parking souterrain de St-Germain Centre sera ouvert et changera ainsi le paysage actuel du stationnement au centre du village. Dans ce cadre, le Conseil municipal a réalisé un concept de stationnement qui s'est penché sur l'utilité des parkings actuels, la distribution des places de parc, la durée de stationnement et, surtout, le report d'un maximum de places actuellement en surface vers le nouveau parking souterrain.

La mise en œuvre de cette politique de stationnement permettra d'atteindre les objectifs généraux suivants:

- Assurer l'adéquation entre la durée de l'activité et la distance avec l'offre de stationnement;
- Limiter le nombre de cases offertes en surface;
- Définir la tarification des différents parkings;
- Gérer les pics de fréquentation (manifestation, spectacles au Baladin et ensevelissement).

Ainsi, en supprimant des places en surface, les espaces libérés pourront accueillir de nouvelles affectations comme créer un arrêt de bus à proximité de St-Germain Centre et une zone de dépose des enfants pour les parents les emmenant à l'école en voiture.

Globalement, l'ensemble des parkings situé dans un rayon de 200m autour de St-Germain centre verra sa durée de parcage limiter à 30 minutes (nuit et weekend compris). Ces places resteront ainsi disponibles pour les stationnements de courtes durées et ne serviront plus de parking aux habitants du centre de St-Germain. Le parking devant la Migros fera exception puisqu'il sera limité à 1 heure pour permettre de faire ses courses sans stress.

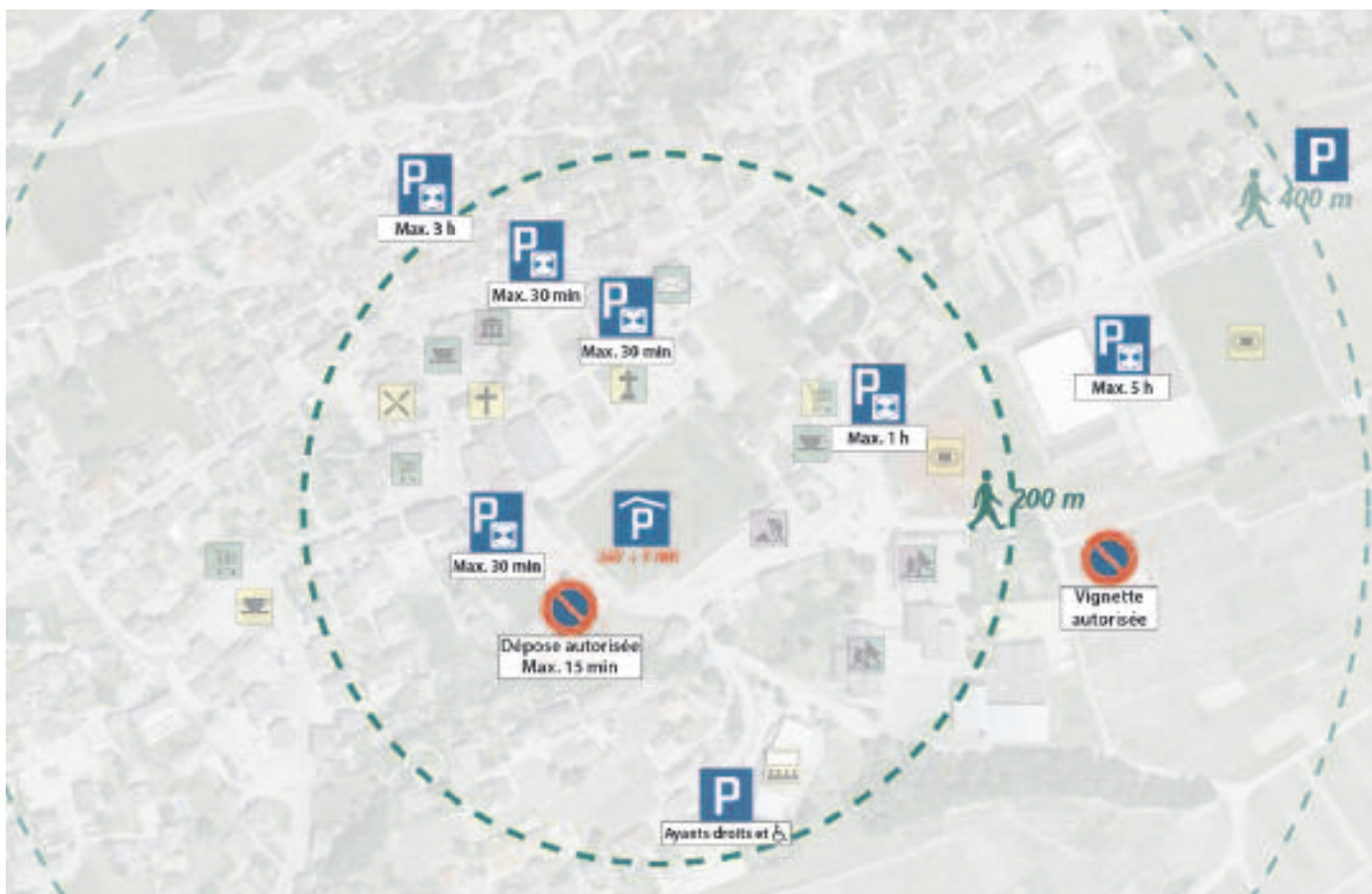
Dans un rayon compris entre 200m et 400m, la durée de stationnement admise sera étendue de 3h à 5h, devant la halle des fêtes notamment. Au-delà d'un rayon de 400m, la durée sera illimitée. Ce sera le cas sur le parking végétalisé de la zone sportive de Oure.

Le parking souterrain sera quant à lui gratuit lors des deux premières heures d'utilisation (jour, nuit, dimanche ainsi que jours fériés) et ensuite le tarif sera de 1.00 CHF / heure la journée et 0.20 CHF / heure la nuit, le dimanche et les jours fériés.

Différents types d'abonnement seront disponibles avec des tarifs adaptés aux différents usages:

- Pour les résidents de la zone « vieux village » qui n'ont pas suffisamment de place chez eux et qui désirent en louer, il existe un abonnement à CHF 900.-/an, qui donne droit à une place non numérotée 24h/24h, 7jours/7.
- Pour les habitants et personnes travaillant sur site et qui désirent louer une place. Pour CHF 1'000.-/an, un abonnement donne droit à une place numérotée et privée 24h/24h, 7jours/7.
- Pour les personnes n'appartenant pas aux deux premières catégories souhaitant une place numérotée et privée 24h/24h, 7jours/7, elles auront la possibilité d'acquies un abonnement pour CHF 1'380.-/an.
- Pour toutes personnes souhaitant avoir une place non numérotée, elles peuvent obtenir un abonnement valable uniquement les jours ouvrables de 07h00 à 19h00 pour CHF 800.-/an

Ces tarifs seront valables dès l'ouverture du parking. La modification de la signalisation et des parkings de St-Germain feront bientôt l'objet d'une procédure de mise à l'enquête globale.



St-Germain Centre



Sylvain
Dumoulin
Président



Depuis maintenant plus de 5 ans, le projet St-Germain Centre occupe l'esprit du Conseil municipal. Le parcours vers sa concrétisation a été jalonné de grandes incertitudes, de phases de doutes et de remises en question. Alors qu'une partie de la population entrevoyait la création d'une piscine municipale, le projet St-Germain centre a véritablement débuté avec la construction du parking souterrain qui sera mis en service d'ici la fin de l'été. Puis, la maison de la santé, après plusieurs années d'attente, s'est développée le long de la rue du stade et ouvrira ses portes début 2022. Elle accueillera un centre médical avec 6 spécialistes et généralistes pour le moment, une pharmacie, des physiothérapeutes, des dentistes et des locaux pour le CMS. Dans le même bâtiment, une boulangerie/Tea-Room complètera les services offerts à la population. La construction du bâtiment central avec un restaurant et une salle de conférence au rez-de-chaussée, des appartements protégés, des logements et des surfaces de bureau devrait débuter d'ici la fin de l'été.

Actuellement, des discussions avancées avec un investisseur pour les quatre bâtiments de logement restants sont en cours et devraient aboutir à la signature des derniers DDP. Ainsi, du projet initial présenté en 2017, seuls le centre commercial et l'hôtel ne seront pas réalisés, mais ils pourront toujours l'être dans le futur, du moins pour le centre commercial. Quant à l'ancien bâtiment de la voirie, il sera réaffecté pour une utilisation plus adéquate avec le centre d'un village qui est encore à définir. Finalement, les aléas et ralentissements des débuts semblent derrière ce projet, qui se concrétise chaque jour un peu plus. Mener à bien St-Germain Centre (parking et place centrale) passera toutefois par l'octroi d'un crédit supplémentaire que le conseil municipal soumet à validation de l'assemblée primaire et qui est composé des éléments suivants:

- CHF 967'979.60 - Terrassement, démolitions et travaux spéciaux assumés totalement par la commune;
- CHF 535'882.80 - Négligences imputables au bureau d'ingénieurs et qui lui seront réclamés lors d'une procédure;
- CHF 333'881.75 - Modifications de projet demandées par la commune;
- CHF 254'125.30 - Imprévus et sous-estimations des équipements de l'abri;
- CHF 108'130.55 - Divers et imprévus pour finaliser le projet.

Le complément global demandé est donc de 2.2 mio. CHF, portant le coût total du projet St-Germain centre à 15.2 mio. CHF. La recherche d'investisseurs pour les bâtiments de logements n'a pas été simple et l'analyse du dossier par plusieurs spécialistes en immobilier revenait toujours à la même conclusion : ce ne sont pas aux investisseurs à prendre en charge les coûts de terrassement, de démolition et de travaux spéciaux que la commune souhaitait leur refacturer. En effet, en toute logique, sans aucun bâtiment sur le parking, ces coûts seraient de toute manière assumés par la commune.

Ainsi pour rendre le projet plus attractif et juste pour des investisseurs potentiels, le Conseil municipal a donc décidé de ne pas refacturer ces coûts de terrassement, de démolition et de travaux spéciaux qui représentent 967'979.60 CHF et de les assumer. Un St-Germain Centre coûte plus cher à court terme, mais que ce choix sera judicieux sur le long terme puisqu'il garantit une rente annuelle durant 100 ans de près de 149'000 CHF et des revenus fiscaux supplémentaires par les locataires des logements et par les entreprises actives sur le site. Sans cette décision, le Conseil prenait le risque de rester avec un projet incomplet – avec une zone libre de toute construction, mais, de devoir tout de même assumer les coûts sans obtenir de revenus supplémentaires.

Les autres coûts supplémentaires sont dus en partie à des erreurs du bureau d'ingénieurs en charge du projet. En effet, ce dernier s'est trompé dans les appels d'offre concernant les quantités de béton et de l'armature à mettre en place dans les dalles et l'abri PC. Il résulte de ces négligences un surcoût important à hauteur de 535'882.80 CHF. Si ces éléments avaient été connus dès la rentrée des soumissions, il aurait été possible d'adapter le projet. La commune a été mise devant le fait accompli, une fois la quasi-totalité des éléments en béton réalisée. Ce surcoût fait l'objet d'une réclamation auprès du bureau d'ingénieurs pour qu'il l'assume ; cela va certainement engendrer une procédure à l'encontre de ce bureau, procédure dont l'issue n'est jamais vraiment certaine. En cas de succès le bureau prendra à sa charge l'entier du surcoût, mais, en cas d'échec, le tout sera à la charge de la commune. La réalité se trouvant en général à mi-chemin de ces deux scénarios, le conseil municipal a préféré, par souci de transparence, mettre le surcoût global dû à ces négligences dans la demande de CE supplémentaire tout en espérant ne pas devoir en faire usage au final.

Le Conseil municipal a dû apporter quelques changements en cours de réalisation, ce qui a également engendré des surcoûts; ces derniers auront toutefois un impact positif sur les coûts d'entretien et d'exploitation du parking. Ces adaptations restent raisonnables à l'échelle du projet et représentent environ 333'881.75 CHF, soit 2.6 % des coûts du projet initial de CHF 13.2 mio, ce qui reste dans les limites de tolérance selon les normes SIA.

Finalement, quelques imprévus sont survenus en cours de projet, notamment au niveau des équipements de l'abri qui n'avaient pas été prévus, soit sous-estimés dans les devis de base, soit encore que la commune prévoyait d'acquiescer plus tard. Ces équipements sont cependant obligatoires et devront être présents au moment du contrôle par l'Etat du Valais pour pouvoir prélever le montant dans le fonds des abris, ce qui est prévu en 2021. Le coût de ces équipements représente environ CHF 254'125.30.

Comptes 2020 de la Municipalité



Vincent
Reynard
vice-président

Introduction

L'année 2020, dans l'ensemble des activités humaines, a été largement impactée par la pandémie COVID-19. Si, lors de l'établissement du budget 2020 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse un tel scénario n'était pas

prévisible, force est de constater, au travers des textes et tableaux suivants, que cette pandémie n'a heureusement pas eu de réel impact négatif sur le ménage communal. Au contraire, le Conseil communal a pu engager des mesures économiques particulières et réaliser les investissements prévus grâce à d'excellentes recettes.

Compte de fonctionnement



Compte de fonctionnement selon les natures	Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	8'899'085.10		9'433'275.00		9'244'767.40	
31 Biens, services et marchandises	8'472'815.70		8'405'110.00		8'203'832.07	
32 Intérêts passifs	278'123.75		266'000.00		332'752.50	
33 Amortissements	5'815'602.58		5'750'500.00		7'205'153.96	
34 Parts à des contributions sans affectation	319'447.85		315'000.00		328'473.30	
35 Dommages versés à des collectivités publiques	1'124'489.01		1'132'000.00		1'112'109.55	
36 Subventions accordées	7'777'199.72		8'071'650.00		9'070'353.44	
37 Subventions redistribuées	2'400.00		3'200.00		3'200.00	
38 Attributions aux financements spéciaux	-		71'530.00		485'971.09	
39 Imputations internes	1'744'922.83		1'581'800.00		1'928'309.50	
40 Impôts		23'979'143.50		23'959'000.00		26'082'057.77
41 Patentes et concessions		547'859.29		594'000.00		584'099.79
42 Revenus des biens		693'732.74		543'465.00		623'430.52
43 Contributions		6'090'962.06		6'647'710.00		7'215'007.23
44 Parts à des recettes et contributions sans affectation		66'144.55		173'055.00		196'264.65
45 Restitutions de collectivités publiques		151'298.30		143'920.00		114'714.10
46 Subventions		1'226'365.01		1'207'770.00		1'565'794.21
47 Subventions à redistribuer		2'400.00		3'200.00		3'200.00
48 Prélèvements sur les financements spéciaux		419'332.36		7'820.00		22'167.60
49 Imputations internes		1'744'922.83		1'581'800.00		1'928'309.50
Total des charges et des revenus	34'434'086.54	34'922'160.64	35'030'065.00	34'861'740.00	37'914'922.81	38'335'045.37
Excédent de charges		-		168'325.00		-
Excédent de revenus	488'074.10			-	420'122.56	

Au compte de fonctionnement, l'exercice 2020 de la Municipalité de Savièse se termine avec un excédent de revenus de CHF 420'123, de manière quasi identique à l'exercice 2019. Malgré le contexte COVID-19, le compte de fonctionnement 2020 peut donc être qualifié de bon.

Par rapport au budget établi, les charges nettes de fonctionnement pour 2020 sont en augmentation de CHF 2.9 millions, soit +8.2% et les revenus sont eux en augmentation de CHF 3.4 millions, soit +9.9%. Pour ces derniers, le taux de croissance constaté est légèrement supérieur à celui des charges, ce qui est favorable du point de vue de l'équilibre financier.

Selon les principes de gestion des finances publiques, les recettes sont systématiquement évaluées de manière prudente, de façon à ne pas connaître de

surprises au terme de l'exercice. Cette prudence est bienvenue lorsque survient un événement conjoncturel négatif majeur tel la pandémie COVID-19. Fort heureusement, son impact a été très mesuré sur les recettes 2020 de la Municipalité qui présentent une progression marquée.

Les charges de personnel et de biens, services et marchandises sont maîtrisées et conformes aux prévisions budgétaires établies. Si la taille du personnel communal a crû ces dernières années, elle a atteint en 2020 le niveau de fonctionnement nécessaire à la pleine réalisation des services publics d'une Municipalité de la taille de celle de Savièse. Quant aux biens, services et marchandises, les comptes 2020 comprennent également les charges des mesures entreprises par le Conseil communal pour la protection de ses

employés, ainsi que pour le soutien à la population et aux commerces communaux par l'offre à chaque citoyenne et citoyen d'un bon de consommation de CHF 50.

L'augmentation des amortissements est mécaniquement liée aux importants investissements réalisés en 2020, alors que l'augmentation des subventions versées est notamment liée à la croissance des charges sociales et de celles de l'enseignement.

Finalement, à la suite de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2020 des règlements concernant les eaux potable, usée et d'irrigation, ainsi que des déchets, les comptes correspondants sont totalement autofinancés. En cela, il n'est plus recouru à l'impôt pour financer les insuffisances de financement correspondantes, lequel est ainsi totalement utilisé pour le financement du ménage communal.

Compte des investissements

Depuis quelques années, la Municipalité de Savièse est entrée dans un cycle quadriennal d'investissements soutenus afin de réaliser les infrastructures essentielles à Savièse et à sa population. Le compte des investissements 2020 est conforme au budget établi et les principaux investissements prévus ont été réalisés pour un total net de CHF 10'455'107.

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2019		Budget 2020		Compte 2020	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	542'134.21	91'290.00	40'000.00	-	22'542.20	-
1 Sécurité publique	190'930.15	-	15'000.00	-	-	-
2 Enseignement et formation	862'393.11	269'552.00	1'010'000.00	300'000.00	611'526.90	207'829.40
3 Culture, loisirs et culte	230'513.85	116'484.00	609'000.00	50'000.00	474'711.26	91'415.25
4 Santé	5'736.85	-	30'000.00	-	5'903.65	-
5 Prévoyance sociale	162'869.30	-	264'000.00	100'000.00	704'693.42	-
6 Trafic	6'809'282.58	9'800.70	7'595'000.00	-	8'413'980.05	62'833.40
7 Protection et aménagement de l'environnement, y.c eau, égouts, déchets	1'213'023.70	233'309.15	760'000.00	120'000.00	538'219.11	180'626.40
8 Economie publique, y.c services industriels	514'182.20	32'580.00	220'000.00	20'000.00	176'494.87	44'200.60
9 Finances et impôts	78'005.55	4'735.00	50'000.00	50'000.00	105'650.50	11'710.00
Total des dépenses et des recettes	10'609'071.50	757'750.85	10'593'000.00	640'000.00	11'053'721.96	598'615.05
Excédent de dépenses		9'851'320.65		9'953'000.00		10'455'106.91
Excédent de recettes						

Les postes principaux des investissements réalisés sont:

- Parking de St-Germain Centre, CHF 4.6 millions;
- Nouveaux locaux des travaux publics, CHF 2.9 millions;
- Agrandissement de la structure d'accueil (crèche), CHF 0.7 million;
- Rénovation et transformation de Moréchon 1, CHF 0.6 million.

Compte administratif et financement

Selon le compte administratif ci-dessus, la marge d'autofinancement dégagée en 2020 est de CHF 7'478'225. En regard des investissements nets réalisés de CHF 10'455'107, la différence de CHF 2'976'881 (insuffisance de financement) a été financée par un recours à l'emprunt.

Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	29'256'866.89	29'588'565.00	30'856'819.90
Revenus financiers	+ CHF	34'922'160.64	34'861'740.00	38'335'045.37
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	5'665'293.75	5'273'175.00	7'478'225.47
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	5'665'293.75	5'273'175.00	7'478'225.47
Amortissements ordinaires	- CHF	4'652'124.65	5'441'500.00	5'212'111.91
Amortissements complémentaires	- CHF	525'095.00	-	1'845'991.00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	168'325.00	-
Excédent de revenus	= CHF	488'074.10	-	420'122.56

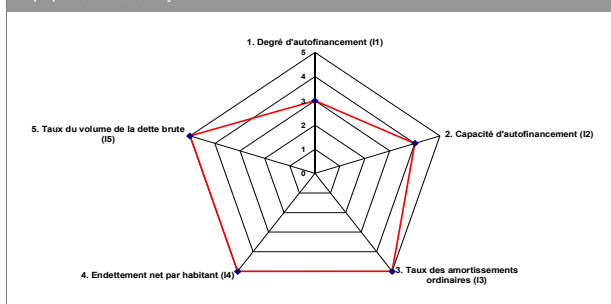
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	10'609'071.50	10'593'000.00	11'053'721.96
Recettes	- CHF	757'750.85	640'000.00	598'615.05
Investissements nets	= CHF	9'851'320.65	9'953'000.00	10'455'106.91
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	5'665'293.75	5'273'175.00	7'478'225.47
Investissements nets	- CHF	9'851'320.65	9'953'000.00	10'455'106.91
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	4'186'026.90	4'679'825.00	2'976'881.44
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

Indicateurs

Tel que mentionné ci-avant, les importants investissements réalisés par la Municipalité de Savièse ne peuvent pas être totalement financés par la marge d'autofinancement. Puisqu'il a été recouru à l'emprunt, il est alors évident que les indicateurs du Degré d'autofinancement et de la Capacité d'autofinancement n'obtiennent pas la meilleure note. Par contre, le recours à l'emprunt reste limité et l'Endettement net par habitant de CHF 1'183 demeure faible (inférieur à CHF 3'000 selon les dispositions cantonales).

Graphique des indicateurs - moyenne des années 2019 et 2020



Compte de bilan



Au niveau du bilan au 31 décembre 2020 et en comparaison de l'exercice précédent, le total du bilan de CHF 62.73 millions est en augmentation de CHF 3.41 millions, la fortune nette de la Commune de Savièse atteint un montant de CHF 31.18 millions, en augmentation de CHF 0.42 million.

Le patrimoine administratif représente CHF 44.11 millions, soit 70.3% de l'actif. Le patrimoine financier atteint CHF 18.58 millions, quasiment identique à celui de 2019.

Les engagements courants s'élèvent à CHF 3.04 millions, en diminution de CHF 0,79 million et les dettes à moyen et long termes atteignent un montant de CHF 20.61 millions, contre CHF 16.26 millions en 2019. Cela s'explique aussi par l'insuffisance de financement constatée plus haut.

Aperçu du bilan et du financement		Etat 31.12.2019	Etat 31.12.2020
1	Actif	59'318'218.51	62'725'517.35
	Patrimoine financier	18'567'336.32	18'581'654.81
10	Disponibilités	1'724'822.48	1'966'955.07
11	Avoirs	6'866'300.01	6'020'211.43
12	Placements	2'812'660.25	2'802'695.15
13	Actifs transitoires	7'163'553.58	7'791'793.16
	Patrimoine administratif	40'717'079.00	44'114'083.00
14	Investissements propres	39'697'071.00	43'882'074.00
15	Prêts et participations permanentes	232'001.00	232'001.00
16	Subventions d'investissement	788'007.00	8.00
17	Autres dépenses activables	-	-
	Financements spéciaux	33'803.19	29'779.54
18	Avances aux financements spéciaux	33'803.19	29'779.54
	Découvert	-	-
19	Découvert du bilan	-	-
2	Passif	59'318'218.51	62'725'517.35
	Engagement	25'858'433.11	28'385'829.55
20	Engagements courants	3'832'783.85	3'036'233.07
21	Dettes à court terme	-	-
22	Dettes à moyen et à long terme	16'257'000.00	20'613'000.00
23	Engagements envers des entités particulières	41'663.90	41'663.90
24	Provisions	2'050'999.99	1'851'000.00
25	Passifs transitoires	3'675'985.37	2'843'932.58
	Financements spéciaux	2'704'577.72	3'164'357.56
28	Engagements envers les financements spéciaux	2'704'577.72	3'164'357.56
	Fortune	30'755'207.68	31'175'330.24
29	Fortune nette	30'755'207.68	31'175'330.24



Vincent
Reynard
vice-président



Conclusion

Les finances de la Commune de Savièse sont bonnes et saines. L'évolution positive des rentrées fiscales et une bonne maîtrise des dépenses permettent au Conseil communal d'envisager sereinement les importants investissements en cours et à venir, notamment au niveau de l'infrastructure de base et scolaire. Cependant, qui plus est dans le contexte COVID-19 et compte tenu de l'incidence négative qu'il aura sur les recettes 2021, le Conseil communal reste particulièrement attentif à l'évolution des capacités financières de la commune, tout en recherchant l'efficacité dans la planification des investissements et dans le respect du principe d'équivalence dans l'allocation des ressources.

Comptes 2020 de la Bourgeoisie

Compte
administratif



Les comptes 2020 de la Bourgeoisie indiquent, au niveau du fonctionnement, des revenus financiers de CHF 70'885 et des charges financières de CHF 47'838, soit par différence une marge d'autofinancement de CHF 23'047. Considérant les amortissements de CHF 75'861, le compte de fonctionnement 2020 de la Bourgeoisie présente un excédent de charges de CHF 52'814.

Les charges de fonctionnement comprennent essentiellement celles de biens, services et marchandises liées à l'exploitation des alpages et des autres biens bourgeoisiaux, alors que les revenus proviennent principalement de la location des biens bourgeoisiaux (alpages, chalets d'alpages et autres biens).

Les investissements réalisés en 2020 s'élèvent à CHF 12'861. Ils représentent des travaux d'amélioration des conduites d'amenée d'eau dans les alpages et chalets selon le plan d'investissements quadriennal. Toutes ces valeurs sont contenues dans le tableau ci-contre.

Aperçu du compte administratif		Compte 2019	Budget 2020	Compte 2020
Compte de fonctionnement				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	46'114.79	554'660.00	47'838.41
Revenus financiers	+ CHF	103'022.65	612'300.00	70'885.31
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	56'907.86	57'640.00	23'046.90
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	56'907.86	57'640.00	23'046.90
Amortissements ordinaires	- CHF	85'831.00	89'000.00	75'860.80
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	- CHF	28'923.14	31'360.00	52'813.90
Excédent de revenus	= CHF	-	-	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	18'191.00	35'000.00	12'860.80
Recettes	- CHF	24'360.00	-	-
Investissements nets	= CHF	-	35'000.00	12'860.80
Investissements nets (négatifs)	= CHF	6'169.00	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	56'907.86	57'640.00	23'046.90
Investissements nets	- CHF	-	35'000.00	12'860.80
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	6'169.00	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	63'076.86	22'640.00	10'186.10

Bilan



La Bourgeoisie de Savièse présente un Bilan au 31 décembre 2020 de CHF 2'008'825, des patrimoines financier et administratif de respectivement CHF 1'106'825 et CHF 902'000, ainsi que des engagements de CHF 623'499 et une fortune de CHF 1'224'435.

Les éléments des comptes 2020 de la Municipalité et de la Bourgeoisie de Savièse décrits précédemment seront présentés de manière détaillée lors de l'Assemblée primaire et de l'Assemblée bourgeoisiale du 14 juin prochain. Cependant, de plus amples informations sont disponibles auprès de l'administration communale ou sur le site www.saviese.ch.

Aperçu du bilan et du financement		Etat 31.12.2019	Etat 31.12.2020
1 Actif		2'067'656.85	2'008'824.84
Patrimoine financier		1'102'656.85	1'106'824.84
10 Disponibilités		160'849.92	160'962.31
11 Avoirs		-	-
12 Placements		407'308.10	601'050.90
13 Actifs transitoires		534'498.83	344'811.63
Patrimoine administratif		965'000.00	902'000.00
14 Investissements propres		965'000.00	902'000.00
15 Prêts et participations permanentes		-	-
16 Subventions d'investissement		-	-
17 Autres dépenses activables		-	-
Financements spéciaux		-	-
18 Avances aux financements spéciaux		-	-
Découvert		-	-
19 Découvert du bilan		-	-
2 Passif		2'067'656.85	2'008'824.84
Engagement		629'557.50	623'499.18
20 Engagements courants		628'515.20	623'499.18
21 Dettes à court terme		-	-
22 Dettes à moyen et à long terme		-	-
23 Engagements envers des entités particulières		-	-
24 Provisions		-	-
25 Passifs transitoires		1'042.30	-
Financements spéciaux		160'849.92	160'890.13
28 Engagements envers les financements spéciaux		160'849.92	160'890.13
Fortune		1'277'249.43	1'224'435.53
29 Fortune nette		1'277'249.43	1'224'435.53

Commune en santé



Nathalie Lamon
conseillère
communale



Sous l'impulsion et avec le concours de Mme Anne-Lise Solliard, ancienne conseillère communale, notre commune a tout récemment obtenu le label «Commune en santé» mais de quoi s'agit-il?

L'appellation «Commune en santé» permet d'inventorier toutes les mesures de promotion de la santé existantes sur le territoire communal et de se faire conseiller pour agir davantage en faveur de la santé des habitants. Simple et gratuit, ce label cherche à valoriser les mesures de prévention et de promotion de la santé soutenues ou mises en œuvre par notre commune. Cette marque a été créée par Promotion Santé Valais et il est maintenant également disponible dans les cantons de Vaud, du Jura, Genève et Fribourg.

Ce label a également pour but de:

- Renforcer les compétences des communes en promotion de la santé;
- Valoriser les mesures favorables à la santé déjà existantes au sein des communes;
- Inciter les communes à développer ou mettre en œuvre de nouvelles mesures;
- Ancrer et pérenniser ces mesures sur le long terme.

Pour notre commune, à ce jour, 50 mesures ont été validées par Promotion Santé Valais dans le cadre de la labellisation dans 6

différents domaines: offre de loisirs, politique communale, école, familles et solidarité, espaces publics, santé au travail.

A Savièse il fait bon vivre et cela nous le savons tous ou presque mais à y regarder de plus près, peu de citoyens connaissent toutes les mesures soutenues par la Commune pour garantir un accès illimité au sport et ainsi contribuer au maintien d'une population en forme. En effet, de loin cela se voit déjà, par les installations sportives dédiées, les places vertes ici et là ou encore les sentiers pédestres entretenus pour permettre balade récréative ou sport de haut niveau.

Mais nous sommes nombreux à ignorer toutes les autres mesures mises en place et à disposition quotidiennement pour notre bien-être. La santé c'est un tout et pas uniquement un entraînement sportif régulier. Bouger est un leitmotiv très important et nous le retrouvons, entre autres, par le biais des différentes sociétés sportives que sont le FC Savièse, le TC Savièse, Savièse Olympia, le Ski-Club Savièse... mais être et rester en bonne santé c'est aussi au travers de la culture grâce par exemple à l'exposition communale, du divertissement au Baladin, d'un esprit d'équipe au quotidien qui se retrouve par le vivre ensemble, d'un développement fort de liens intergénérationnels ou tout simplement de l'acquisition de nouvelles connaissances via les ateliers de l'Unipop.

Un soutien communal important à la bonne santé de la population passe aussi par toute une série de subventions que ce soit pour l'acquisition d'un vélo électrique, d'un abonnement MagicPass pour nos enfants et nos jeunes, de l'action «pommes à l'école», des cours d'appui, de l'aménagement ludique de la cour d'école ou encore le soutien au groupe de bénévoles.

Pour rester en bonne santé bougeons, amusons-nous, cultivons-nous et surtout gardons toujours à l'esprit que le bien-vivre passe aussi par les contacts, la solidarité alors soyons tous des ambassadeurs du label «Commune en santé» et donnons envie à nos voisins, connaissances et amis de nous suivre sur le chemin du bien-être.



Service de la sécurité



Marie Zuchuat
conseillère
communale

Le Service de la Sécurité publique de la Municipalité englobe diverses entités: la Police municipale, le Corps des Sapeurs-pompiers, l'État-major en cas de catastrophes, la santé et sécurité au travail ainsi que les dangers naturels.

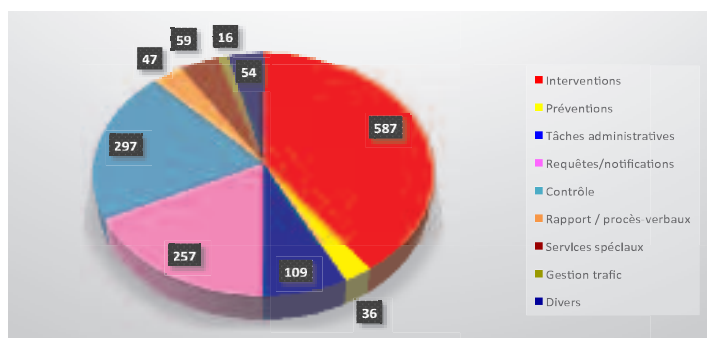
En ce début de législature, nous souhaitons faire une petite rétrospective des différentes activités dudit Service en mettant en lumière l'engagement de la Police municipale ainsi que du Corps des sapeurs-pompiers durant l'année 2020.

Police municipale

La Police municipale compte 4 agents et un assistant de sécurité publique.

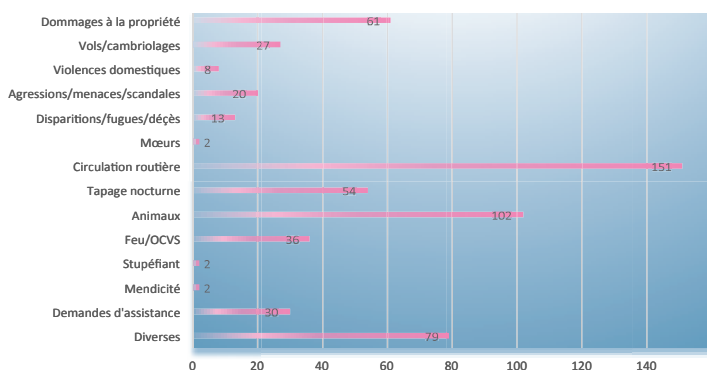
Notre effectif a été renforcé par l'entrée en fonction, le 16 mars 2020, de M. David Matthey-Doret, en qualité d'agent de police. En mars 2021, c'est M. Patrick Dupont qui a été engagé suite au départ d'une agente. Le Sergent Dimitri Luyet, chef de poste, a lui été promu au grade de Sergent-major. Quant à l'agent Cédric Favre, il a été promu au grade d'appointé.

La Police municipale de Savièse a réalisé, en 2020, pas moins de 1'462 actions. Elles sont réparties en plusieurs secteurs tels que les interventions, les actions de prévention, les tâches administratives, les requêtes d'autres services (service des étrangers, service vétérinaire, etc.), les notifications, les contrôles, les procès-verbaux, la gestion de trafic, etc.



Activités de la police municipale

Détails des interventions



En parallèle de ces activités, la Police joue un rôle indispensable de prévention. Elle a notamment œuvré au niveau de l'éducation routière: des cours obligatoires destinés aux enfants en scolarité obligatoire ont été mis sur pieds. Concernant les mineurs, la Police a favorisé le contact avec eux afin de prévenir les incivilités. A plusieurs reprises, des actions sur le terrain ont été menées aux abords des centres scolaires et des lieux de rassemblements. Finalement, la Police a réalisé des

contrôles aux arrêts de bus et passages pour piétons afin de sensibiliser et de corriger le comportement des usagers aux arrêts en question.

Notre Police municipale a à cœur de favoriser cette proximité en assurant des prestations de sécurité publique sur l'ensemble du territoire communal au service de sa population. Son objectif est de favoriser et renforcer à chaque instant le contact avec la population saviésanne.

L'efficacité d'une police de proximité ne se résume pas uniquement au nombre d'interventions ou d'arrestations, mais également à sa faculté de créer un climat serein bénéficiant à tout un chacun, climat que ne peut être atteint sans la collaboration de chacune et chacun de nous. Citoyens, élus, police, selon les attributions qui nous sont dévolues, nous participons à l'élaboration de ce climat de sécurité dans notre commune.

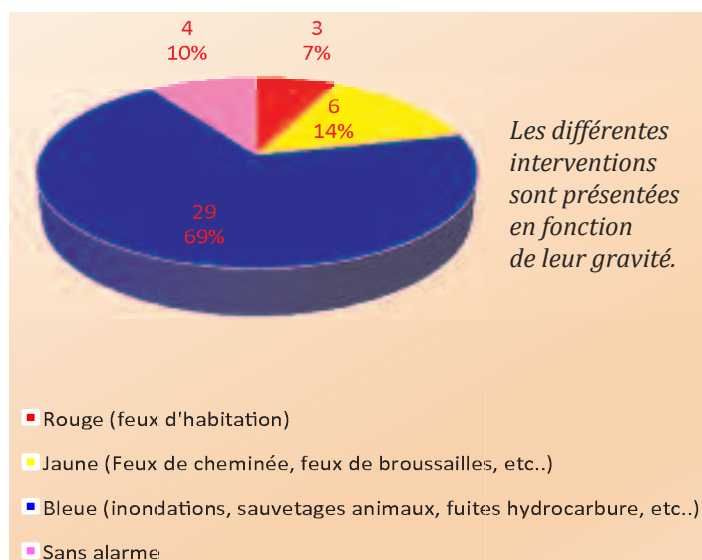
Corps des Sapeurs-pompiers

Le Corps des Sapeurs-pompiers de Savièse est composé de 61 pompiers, hommes et femmes avec à sa tête M. Yvan Tridondane qui en est le Commandant.

Les sapeurs-pompiers de Savièse sont intervenus à 42 reprises en 2020, totalisant ainsi 744.5 heures d'engagement. S'ajoute à cela 508.5 heures de formation obligatoire pour parfaire leurs connaissances et entraîner leurs capacités d'interventions afin de répondre au mieux à toutes les situations d'urgence.

Plusieurs types d'alarmes sont déclenchées en fonction de la gravité :

- Bleu (rupture de conduites, fuites d'hydrocarbure, inondations...);
- Jaune (feu de broussailles...);
- Rouge (feu, impact de foudre, explosion...)



Concernant les interventions «Sans alarme», l'appel ne provient pas de la Centrale 118, mais directement sur le téléphone du Commandant ou d'un officier concernant des petites interventions (Caméra thermique, etc..)

Notre Service de la Sécurité se veut disponible pour répondre au mieux aux préoccupations de toute la population saviésanne. Il doit être à l'écoute, visible, efficace et réactif.

Le rôle du Service comprend également un élément important qui est la prévention et la formation de la population aux dangers et aux moyens du se protéger au mieux en cas de sinistre. A cette fin, un concept est en cours d'élaboration et vous sera proposé.

Un chauffage à distance pour Savièse



Lucien Pignat
Conseiller communal

En matière énergétique, la Confédération a sa Stratégie 2050, le canton du Valais ses objectifs, tandis que la commune dispose depuis peu d'une planification énergétique territoriale. C'est là l'une des mesures de Savièse 2030, le programme de développement durable de notre commune. Cette planification a permis, entre autres, de faire un état des lieux des besoins en énergie sur le territoire de Savièse. Il s'agit de réfléchir à un approvisionnement sûr et compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement en termes de production de chaleur (chauffages). Il faut savoir qu'actuellement, près de la moitié de l'énergie est utilisée pour la chaleur. La production de chaleur est donc un domaine-clé de la transition énergétique en Valais.

En parallèle, la commune de Savièse est, depuis fin 2020, certifiée «Cité de l'énergie». Soucieuse de la question environnementale et afin de répondre aux exigences de ce certificat, la commune doit maintenant atteindre des objectifs ambitieux. L'une des mesures-phares pour les atteindre est la création d'un chauffage à distance (CAD).

C'est dans ce contexte que la commune de Savièse s'est approchée de OIKEN SA

pour examiner la faisabilité d'un chauffage à distance sur le territoire de la commune.

L'idée d'un chauffage à distance, comme son nom l'indique, est la construction d'une centrale de chauffe de manière centralisée, le développement d'un réseau souterrain amenant de l'eau à haute température dans les bâtiments, qui peuvent ainsi y être raccordés. La centrale de chauffe peut produire son énergie à partir de plusieurs sources de chaleur, par exemple le bois, les pellets ou le gaz. Pour qu'un tel système soit viable financièrement, il faut une forte concentration de bâtiments susceptibles de s'y raccorder. En l'occurrence, seul le village de St-Germain répond à ce critère. La commune, OIKEN et un bureau d'ingénieurs travaillent ainsi actuellement à répondre aux diverses interrogations qui se posent. Les premiers résultats sont très encourageants.

Les besoins de chauffage de chacun des bâtiments du périmètre d'étude sont actuellement étudiés: il s'agit de lister l'ensemble des bâtiments publics (par exemple la maison de commune ou la salle paroissiale) et privés qui sont susceptibles de se raccorder à plus ou moins court terme au réseau de CAD. Une personne mandatée parcourt actuellement encore les bâtiments de St-Germain dans cette optique. Les plus susceptibles de se raccorder à ce réseau sont ceux qui sont actuellement chauffés

au mazout: de fortes contraintes financières sont attendues sur son prix et le réseau hydraulique est déjà existant.

Après analyse de plusieurs variantes, la source de chaleur actuellement retenue est le bois. En cas de panne ou de très fortes demandes, l'actuelle chaufferie à gaz du centre scolaire pourrait servir d'appoint. L'approvisionnement en plaquettes de bois sera assuré par un triage forestier de la région.

La localisation de la centrale de chauffe est encore en discussion à l'heure actuelle. Il s'agit notamment de minimiser la distance entre celle-ci et les bâtiments raccordés (pour minimiser les pertes de chaleur et les coûts), de garantir un accès aisé à la centrale pour les livraisons, mais également de s'assurer d'un impact paysager acceptable. Outre ces aspects techniques, d'autres questions, telles que le tarif (et les subventions) pour se raccorder au CAD ou encore le financement même du celui-ci, doivent également encore trouver des réponses. Dans tous les cas, il est fondamental que le plus grand nombre de bâtiments publics et privés se raccorde au réseau.

Les prochains mois seront cruciaux pour l'avenir de ce passionnant projet. Via ce canal ou encore par le biais de la page internet de la commune, vous serez informés de son développement, mais également des différents autres aspects de la politique énergétique de la commune de Savièse.



Inhumations plus autorisées



Dominique
Liand
Conseiller
communal

En référence à l'article 133 «Cimetières, inhumation, incinération et exhumation» de la loi cantonale sur la santé, il appartient aux autorités communales d'assurer l'organisation des inhumations et des incinérations, ainsi que l'administration et la

police des cimetières.

Aussi, dans le respect des dispositions cantonales, le Conseil communal a décidé pour préparer une désaffectation partielle future du cimetière de Savièse de ne plus autoriser les inhumations de corps.

Pour cela, dès le 1er juin 2021, plus aucune inhumation de corps de ne sera acceptée pour le secteur du cimetière portant les coordonnées suivantes: 2'593'234/1'122'160 (centre de gravité) (secteur situé à l'aval de l'accès Est du cimetière jusqu'aux 8 marches donnant accès au secteur Sud du cimetière). Cette désaffectation ne pourra pas se dérouler avant 25ans, depuis la dernière inhumation de corps, soit pas avant le 1er juin 2046.

La pose des urnes, enterrées ou sur les monuments, est cependant toujours autorisée dans ce secteur. (selon photo ci-contre)

Il y a des décisions qui sont délicates à prendre mais nécessaires. En nous

transposant dans un avenir qui nous semble quelque peu éloigné, le processus obligatoire pour cette désaffectation partielle oblige notre

autorité à anticiper sur les besoins futurs de notre cimetière.

En vous remerciant de votre compréhension



Jean-Marie Cretton comme candidat bourgeois



David
Luyet
Conseiller
communal

Le conseil bourgeoisial, sur proposition de la commission bourgeoise de Savièse, est fier de vous présenter M. Jean-Marie Cretton comme candidat bourgeois.

Mr Cretton, né le 2 janvier 1973, a effectué toute sa scolarité sur le sol saviésan. Après un apprentissage dans l'entreprise Electra à Sion, il a très vite ouvert son premier magasin à St-Germain, à l'âge de 21 ans seulement. Depuis de nombreuses années il s'investit dans la vie culturelle, sportive et sociale de notre commune, notamment en tant que gestionnaire technique du Baladin (durant 14 ans), membre du comité et entraîneur du FC Savièse

durant de nombreuses années, longtemps président du Carnaval et aujourd'hui encore vice-président.

Très actif dans le milieu de la sonorisation et de l'éclairage de manifestations, et après avoir ouvert encore deux magasins, il s'est donné un nouveau défi, celui de s'investir pour ses concitoyens, cette fois-ci comme conseiller communal. Nous sommes persuadés que M. Cretton sera un atout pour notre bourgeoisie, c'est pourquoi nous vous proposons que l'assemblée bourgeoise l'accepte au sein.

Si vous aussi aviez le désir de rejoindre la bourgeoisie de Savièse, c'est très simple, faites une demande à l'administration communale, elle vous donnera la marche à suivre dans les plus brefs délais.



Plantes exotiques envahissantes

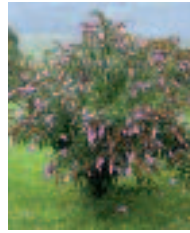


Vincent Degen
Conseiller communal

Un engagement à différentes échelles est nécessaire. Nous sollicitons votre aide pour lutter contre la propagation des néophytes envahissantes sur le territoire de votre commune.



Les plantes exotiques envahissantes, ou **néophytes envahissantes** sont des **plantes non-indigènes** (provenant d'une autre région géographique), qui réussissent à **s'établir** dans la nature et à **se répandre massivement aux dépens de la flore locale**. Elles constituent un réel danger pour la santé publique ou vétérinaire, la sécurité, l'économie publique ou privée, ainsi que pour la biodiversité.



Buddléia

Hauteur : 2-4 m

Habitat :

Cultivé dans les jardins, naturalisé sur les berges de cours d'eau, les lisières, les clairières, les talus de routes et de voies ferrées, ainsi que les gravières, les décharges, etc.

Lutte :

- Du printemps à fin novembre
- **Plantes isolées ou jeunes arbustes :**
Arracher avec les racines plusieurs fois par an.
- **Arbustes plus âgés :**
Dessoucher.



Sénéçon du Cap

Hauteur : 40-100 cm

Habitat :

Milieus rudéraux chauds et secs, en particulier le long des voies de circulation comme les bords de routes et les voies ferrées.

Lutte :

- De mai à novembre, au plus tard au début de la floraison (produit des graines en quelques jours).
- **Plantes isolées :**
Arracher 3-5 fois / an, avec les racines.
- **Grandes populations :**
Faucer à ras et arracher en périphérie de la zone envahie.

Toutes les néophytes présentées dans ce dépliant figurent sur la **Liste Noire d'Info Flora**, rassemblant les espèces ayant un fort potentiel d'expansion et causant des dommages très importants. Une plante peut disséminer une grande quantité de graines et se propager rapidement par ses parties souterraines. **Plus l'intervention est tardive, plus les plantes sont nombreuses et plus il est difficile et coûteux de les éliminer.**

Privilégiez les plantes indigènes pour embellir vos jardins et éliminez les espèces exotiques envahissantes !

Merci pour votre aide précieuse !

Informations complémentaires

Etat du Valais :

www.vs.ch/web/sfcep/plantes-envahissantes

Info Flora :

www.infoflora.ch

Contacts

Commune :

trifo.lienne-morge@bluewin.ch / 079 250 51 89 ou
vincent.degen@saviese.ch / 079 515 65 59

SFCEP :

SFCEP-valaiscentral@admin.vs.ch / 027 607 10 20



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS



Commune de
Saviese

Chacun peut contribuer à la lutte !

Bonnes pratiques :

1. Annoncez vos observations et actions de lutte sur la base de données d'Info Flora, via l'application de localisation «InvasivApp» ou le « Carnet néophytes » en ligne : www.infoflora.ch.

2. Plantez des espèces indigènes, mais pas de néophyte envahissante !



Impatiens glanduleuse

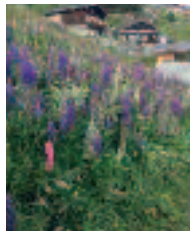
Hauteur : jusqu'à 2 m

Habitat :

Sols humides à gorgés d'eau, riches en nutriments; berges de cours d'eau, zones humides, clairières, décharges.

Lutte :

- De mai-juin à fin octobre
- **Plantes isolées :**
Arracher 3-4 fois / an, avant la maturité des graines !
- **Grandes populations :**
Faucer à ras 3-4 fois/an, arracher en périphérie de la zone envahie.



Lupin

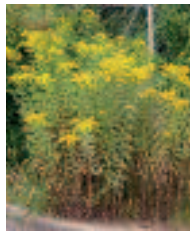
Hauteur : 60-150 cm

Habitat :

Prairies, zones humides, talus de routes, berges de cours d'eau; jusqu'à 2'000 m d'altitude.

Lutte :

- De mai à septembre
- **Plantes isolées :**
Arracher avec les racines.
- **Grandes populations :**
Faucer avant la floraison, arracher en périphérie de la zone envahie.



Solidages nord-américains

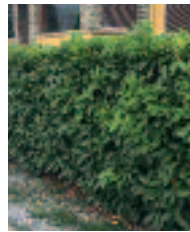
Hauteur : 60-120 cm

Habitat :

Hélio- et thermophile. Talus de routes et de voies ferrées, bords de chemin, déblais, gravières, décharges, clairières, lisières de forêt, prairies humides.

Lutte :

- De mai-juin à août-septembre
- **Plantes isolées :**
Arracher avec les rhizomes 2-3 fois / an.
- **Grandes populations :**
Faucer avant la floraison et arracher en périphérie de la zone envahie.



Laurier-cerise (laurelles)

Hauteur : jusqu'à 6 m

Habitat :

Cultivé dans les parcs et jardins, naturalisé en forêt et en lisière. Présent dans la nature notamment à cause de décharges sauvages de déchets verts.

Lutte :

- Toute l'année
- **Plantes isolées ou jeunes arbustes :**
Arracher / déterrer avec les racines plusieurs fois par an.
- **Grands arbres ou arbustes :**
Anneler et abattre.



Ailante glanduleux

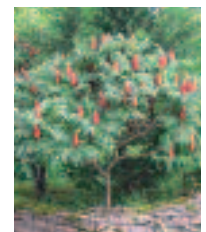
Hauteur : jusqu'à 30 m

Habitat :

Sols secs et endroits chauds. Cultivé dans les rues et les parcs; naturalisé au bord des chemins, sur les talus de routes et de voies ferrées, dans les haies et forêts clairsemées.

Lutte :

- Toute l'année
- **Plantes isolées ou jeunes arbustes :**
Arracher / déterrer avec les racines 4-5 fois / an.
- **Grands arbres ou arbustes :**
Abattre et dessoucher ou couper les rejets de souche et drageons 4-5 fois / an.



Sumac

Hauteur : jusqu'à 8 m

Habitat :

Situations ensoleillées; souvent cultivé dans les jardins à sols plutôt secs; naturalisé dans les haies, les talus, les friches.

Lutte :

- Toute l'année
- **Plantes isolées ou jeunes arbustes :**
Arracher / déterrer avec les racines 2-3 fois / an.
- **Grands arbres ou arbustes :**
Abattre et dessoucher ou couper les rejets de souche et drageons 4-5 fois / an.

3. Contrôlez vos terrains ! Diverses néophytes ont été volontairement introduites comme plantes ornementales. **Éliminez ces plantes et supprimez les repousses éventuelles pendant au minimum 5 ans, selon les méthodes et périodes de lutte décrites dans le manuel de gestion des néophytes envahissantes :** www.vs.ch/sfcep-manuelneophytes. Privilégiez la lutte mécanique, évitez l'emploi d'herbicide !

4. Évitez la dispersion ! Éliminez impérativement les plantes avant la production de graines et ne les compostez pas. Ne déplacez pas les terres contaminées. Nettoyez minutieusement les chaussures, gants et outils de travail sur le site d'intervention !

Transportez les déchets végétaux dans des sacs / contenants hermétiquement fermés et éliminez-les par incinération (déchets ménagers, usine d'incinération).

L'animation socioculturelle s'installe à Savièse



A disposition de la population

Projets, actions, prévention, création de liens, rencontres, échanges, soutien... autant de valeurs incarnées par l'animation socioculturelle qui a récemment pris ses quartiers en terre saviésanne!

Au bénéfice d'un espace de travail et de réunion au sein du théâtre du Baladin, le nouvel animateur socioculturel de la Municipalité vous y accueille avec plaisir et convivialité.

Engagé pour œuvrer principalement auprès des jeunes adolescent·e·s et jeunes adultes, Loïc Wessels se veut toutefois être un interlocuteur à l'écoute de l'ensemble de la population.

Il se tient à la disposition des saviésannes et des saviésans qui ont un projet, une idée, une envie, et qui souhaiteraient bénéficier d'un accompagnement pour sa réalisation.

L'animateur est aussi une personne à qui on peut se confier quand on se retrouve dans une situation problématique, dont il n'est pas toujours facile de parler avec ses parents ou son professeur par exemple.

Participez!

Dans un premier temps, la population saviésanne est invitée à participer à la création de l'identité de l'animation socioculturelle grâce au kit de participation à télécharger et imprimer chez soi depuis le site Internet de la Municipalité. Grâce à ce document, vous pourrez chez vous imaginer un nom et un logo pour l'animation socioculturelle de Savièse et le retourner par courrier ou par mail. Les projets seront alors soumis à un vote populaire, et les propositions qui obtiendront le plus de voix seront évaluées par un jury.

Le nom et le logo retenus seront ensuite utilisés pour communiquer les événements et actions sur les réseaux sociaux et différents canaux de communication.

Identifier les besoins des jeunes

Avec un groupe de 4 étudiant·e·s de la Haute Ecole de Travail Social, une étude participative sera réalisée ce printemps au sein de toutes les classes du cycle d'orientation.

Ce passage dans les classes permettra aux élèves du CO de rencontrer l'animateur, mais aussi de s'exprimer sur leurs

besoins en termes de loisirs et culture. Différents projets visant à répondre à ces besoins pourront ensuite être développés, en mobilisant les compétences et les ressources que chacun·e mettra à disposition.

Aller à la rencontre de la population

L'animateur socioculturel travaille également sur le développement d'un outil mobile qui lui permette d'aller à la rencontre des populations dans les différents villages et lieux de vie de la

commune. Ainsi, différentes actions et présence dans l'espace public pourront être mises sur pied: au skatepark, sur les différentes places de jeux et places villageoises par exemple.

Informations et contact

Engagé à 70%, Loïc répond volontiers à vos sollicitations au 079 347 10 27 ou par mail: loic.wessels@saviese.ch. Si vous n'arrivez pas à le joindre, n'hésitez pas à lui laisser un message avec vos coordonnées et il vous recontactera dans les meilleurs délais.



Le « Partichiou » a cessé ses activités



En fin d'année 2020, après avoir œuvré pendant 44ans comme «partichiou», à savoir la personne qui, au gré des commandes, répartit l'eau du bisse du Torrent-Neuf pour l'arrosage des champs et des vignes de Savièse, M. André Varone a cessé ses activités.

Le Conseil communal le remercie chaleureusement pour son engagement au service de la population saviésanne et lui souhaite de continuer à couler des moments paisibles au chalet de la Boutse.

**Convocation
des assemblées
primaire et
bourgeoisiale
au Baladin
lundi 14 juin
à 19 h 30**

COMMUNE de SAVIÈSE

Convocation à l'assemblée primaire au centre culturel «Le Baladin»

L'assemblée primaire est convoquée le **lundi 14 juin 2021, à 19h30, (sous réserve, des mesures Covid)** avec l'ordre du jour suivant:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2020 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2020 de la Municipalité
5. Approbation d'un crédit d'engagement complémentaire pour Saint-Germain Centre
6. Présentation du coût global pour le bâtiment des travaux publics
7. Nomination de l'organe de révision – législature 2021-2024
8. Divers

BOURGEOISIE de SAVIÈSE

Convocation à l'assemblée bourgeoisiale au centre culturel «Le Baladin»

L'assemblée bourgeoisiale est convoquée le **lundi 14 juin 2021 (sous réserve, des mesures Covid), dans l'enchaînement de l'assemblée primaire, avec l'ordre du jour suivant:**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2020 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2020 de la Bourgeoisie
5. Nomination de l'organe de révision – législature 2021-2024
6. Agrégation à la bourgeoisie de Savièse
7. Divers

Les assemblées primaire et bourgeoisiale se dérouleront en respectant les recommandations du Conseil d'Etat, en lien avec la situation épidémiologique actuelle. Le plan de protection mis en œuvre prévoit des mesures d'hygiène, de protection et de traçage, avec la présence d'une borne à l'entrée du Centre culturel pour se désinfecter les mains, la distribution à chacun d'un masque facial et la collecte des coordonnées des personnes présentes.

Le message introductif pour les comptes 2020 de la Municipalité et de la Bourgeoisie ainsi que le procès-verbal des assemblées du 25 janvier 2021 sont consultables sur le site www.saviese.ch ou auprès du secrétariat communal pendant les heures d'ouverture du guichet.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

